# HISTOIRE

## LES JUIFS DE TRETS AU MOYEN-AGE

Dans le N° 120 de L'ARCHE, publié en 1967, Armand Lunel dit:

"Située à 22 kilomètres d'Aix, dans cette vallée de l'Arc, où Marius, en 102 avant l'ère chrétienne, écrasa les Teutons, Trets, c'est l'antique Trezia, colonie marseillaise et romaine... Trets présente des restes précieux de son passé, une partie de ses remparts et leurs deux portes à créneaux et mâchicoulis, un château seigneurial devenu gendarmerie, une église achevée au XVIème siècle et les vestiges d'une synagogue du XIIIème. Le bourg garde ainsi son cachet médiéval avec son dédale de rues aussi étroites que tortueuses, parmi lesquelles l'actuelle rue Paul-Bert, précédemment rue de l'Hôpital, qui a elle-même succédé au Ghetto, et où j'ai découvert le peu, le très peu - j'en conviens - qui subsiste de la synagogue..."

Cet article de Lunel s'appuie sur une étude de H. de Gérin-Ricard, publiée en 1920 dans le REPERTOIRE DES TRAVAUX DE LA SOCIETE DE STATISTIQUE DE MARSEILLE et intitulée TRAITEMENT D'EGALITE ET PROTECTION ACCORDES AUX JUIFS PAR LES SEIGNEURS DE TRETS AU XIVème ET XVème SIECLES. Bien après la note d'Armand Lunel, la revue LE MOYEN-AGE publie en 1971 un article de Fred Menkès concernant les Juifs de Trets, UNE COMMUNAUTE JUIVE EN PROVENCE AU XIVème SIECLE: ETUDE D'UN GROUPE SOCIAL. Enfin, Danièle Iancu a étudié la présence juive à Trets, d'abord dans son mémoire de maîtrise sur LA TOPOGRAPHIE DES QUARTIERS JUIFS EN PROVENCE MEDIEVALE, présenté à Aix-en-Provence en 1970, puis dans la thèse qu'elle a publiée en 1981 sur LES JUIFS EN PROVENCE (1475-1501) - De l'insertion à l'expulsion. (Institut Historique de Provence. Archives Communales, Marseille, 1981)

En nous appuyant sur tout cela, nous étudierons ce que l'on sait sur la présence des Juifs à Trets au Moyen-Age; nous verrons ainsi comment ils étaient acceptés, quelles étaient leurs fonctions économiques, ce que l'on sait enfin de leur synagogue.

Selon Gérin-Ricard, en 1143, Pons de Lubière, Archevêque d'Aix, confirma aux Juifs l'autorisation d'avoir une synagogue et un cimetière à Aix, à Lambesc, à Cadenet, à Pertuis et à Trets; les Juifs de Trets devaient donner en contrepartie une redevance annuelle d'une demie livre de poivre. Durant les XIVème et XVème siècles, les seigneurs

de Trets protégèrent les Juifs établis dans leur fief, en les traitant de la même façon que les chrétiens; c'est en matière d'impositions que cela apparaît; Gérin-Ricard dit:

"C'est d'abord une transaction relative aux tailles, passée le 22 juin 1330 par le notaire Etienne Ruffi, entre Reforciat d'Agoult, seigneur de Trets et de Forcalquier et, assisté de son aïeule paternelle Rimbaude de Caussols, Dame de Cipières, d'une part et les habitants de Trets, tant chrétiens que juifs d'autre part.

Puis, une autre transaction du 4 juin 1369 entre Hugues de Seillons, veuve de Raymond d'Agoult, seigneur de Trets et Forcalqueirat, tutrice d'Elisabeth d'Agoult, d'une part et nobiles, plebeos, mares, feminas, Xtianos et Hebreos univbersatis ville d'autre part, se rapportant à la reconstruction de l'antique château avec tours qui existait jadis à Trets au lieu dit Pos d'Auri".

En 1967, M. André Villard, Conservateur en Chef des Archives des Bouches-du-Rhône, a communiqué à Armand Lunel le texte d'une transaction passée en 1380 entre le Prieur de Trets et Comprat Garde, Dieulossal et Jacob d'Armanitis, représentant l'Université juive; il s'agit de mettre fin à un différend; Armand Lunel présente ainsi l'accord:

"Le Prieur ayant soutenu que les Juifs devaient être astreints, comme les Chrétiens, à la redevance en cas de mort, dite *mortalage*, l'accord fut arrêté sur les bases suivantes: tous les Juifs, hommes et femmes, sont déclarés libres de toutes taxations et indexations diverses, à condition que chacun verse 12 deniers de monnaie courante; ce qui, du fait que l'argent avait un plus grand pouvoir que maintenant [en 1967], équivalait à 250 NF par tête; et un cierge de 5 livres fut offert au Prieur sur la signature de l'accord."

Enfin, une ordonnance d'Astorge de Peyre, seigneur de Trets, rendue le 29 mars 1413 en Provençal, est publiée à son de trompe par Michel Fede, crieur juré et héraut de la Cour de Trets; elle a été retrouvée par Gérin-Ricard, dans "l'appellation, notariée et rédigée en latin, formulée par les syndics de Trets, le 28 août suivant, contre la promulgation du mandement seigneurial":

Mandement es de mon senhor de Tretz et de sa baronia que nenguna persona de qualque condicio que sia non ausesse presumis que injuriar ne offendre en maneyre qualque sia infra la ville de Tretz ne sas pertenensas ne en lors ben los Juzieus sus pena de cinquante marcs d'argent per cascuna persona et per cascuna vegada, los quals Juzieus lo dich mon

senhor de Tretz met en sa especial garda et protection non prejudicaftà salvagarda del Rey en la qual los ditz Juzieus son pront.

(Traduction: Le Seigneur de Trets et l'ensemble de ses barons donnent l'ordre que personne, de quelque condition que ce soit, n'ose se permettre d'injurier ou de faire du tort, de quelque manière que ce soit, dans la ville de Trets et ses dépendances, aux Juifs ainsi qu'à leurs biens, sous peine [d'une amende] de 50 marcs d'argent par personne à chaque fois; le Seigneur de Trets met les Juifs sous sa protection, sans préjuger de la sauvegarde royale que les Juifs ont déjà.)

Gérin-Ricard précise qu'il reproduit "une copie un peu incorrecte prise sur l'original par feu M. F. André, archiviste-adjoint des Bouches-du-Rhône et qui est actuellement en possession de [ses] cousins", il serait donc intéressant qu'un médiéviste recherchât le texte original de cette "appellation" pour en présenter une édition plus sûre; Gérin-Ricard dit:

"Cet appel de la commune contre la criée seigneuriale faite en faveur des Juifs ne spécifie malheureusement pas les raisons qui y ont donné lieu. Il eût été, en effet, intéressant de connaître en quoi les habitants non juifs avaient à souffrir inconvénients et préjudice par suite de la protection accordée aux Juifs par le Seigneur de Trets."

Une étude d'histoire économique permettrait de mieux éclairer ici les intéréts qui s'opposent, c'est ce que Gérin-Ricard montre déjà, lorsque, à la suite de cette "appellation", il publie une "requête" de la Commune de Trets, datant de 1578:

Item quod cum ipsa universitas et singulares ejusdem teneantur et sint obnorii diversis creditoribus Judeis pro quibus creditis sit usura, placeat eminenciis predictis discernere tales debifores vexari non debere ad instanciam talium crediforum, tam pro debifis quam usiris spacio annorum duorum.

(Traduction: Comme l'Université et les particuliers sont soumis à diverses créances envers les Juifs, créances pour lesquelles ils doivent des intérêts, plaise aux autorités de reconnaître que de tels débiteurs ne doivent être tourmentés, à la demande des créanciers, tant pour le principal que pour les intérêts, pendant une période de deux ans.)

Peut-être Gérin-Ricard résume-t-il en fait la suite de l'acte lorsqu'il donne au texte latin le commentaire suivant:

"Cette décision des commissaires royaux accordait un délai de deux ans pour l'acquittement des tailles aux habitants de Trets en raison de ce qu'ils étaient endettés vis-à-vis des Juifs vraisemblablement d'une façon exceptionnelle pour pouvoir justifier pareille mesure de la part du fisc."

Il semble en fait qu'il y ait eu une lecture un peu rapide d'un texte plus important: Gérin-Ricard laisse entrevoir le rôle que peut jouer l'endettement dans l'évolution des mentalités; Danièle Iancu montre que l'usure fait partie des griefs qui justifient les procédures d'expulsion; elle dit, dans LES JUIFS DE PROVENCE (1475-1501):

"Dans cet exposé de plaintes et de revendications, l'idée est déjà contenue que l'usure juive ronge et détruit le Comté de Provence et de Forcalquier...

Cette idée, on l'a vue clairement exprimée dans la teneur des édits d'expulsion locaux (pour Arles et Tarascon 1493, 1496)."

Gérin-Ricard semble rester un peu superficiel; il reconnaît ainsi qu'il a glané "quelques indications... En vue d'apporter une légère contribution à l'étude des colonies juives du Moyen-Age dans les villages de Provence"; le vocabulaire utilisé montre que l'historien reste extérieur à son sujet: à l'expression légère contribution s'ajoutent les mots glaner et colonie; surtout Gérin-Ricard ne s'est pas penché sur les problèmes économiques; Fred Menkès, en s'appuyant sur les textes publiés par Gérin-Ricard, dit:

"A la fin du XIVème siècle, l'évolution économique a réuni les conditions propices à l'explosion d'un sentiment d'hostilité qui s'est manifesté bien plus tôt dans les grandes villes."

En étudiant la communauté de Trets à partir des actes notariés du XIVème siècle, Fred Menkès nous présente un tableau original d'un groupe social; son étude "permet de cerner d'une façon assez précise les contours de la communauté juive...; elle permet surtout d'établir sur une base quantitative le rôle économique de cette communauté".

Fred Menkès a trouvé mention de Juifs à Trets à partir de 1307 grâce au registre du notaire Jean Mayorgas de Pertuis; il trouve ce document "précieux parce qu'il est antérieur à l'installation des Juifs expulsés par le royaume de France"; il dénombre 4 ou 5 familles; l'implantation juive dans la commune est assez ancienne puisque 2 familles portent le patronyme de Trets; Fred Menkès ajoute:

"Le plus ancien membre cité, Ysac (Isaac) de Trets, déjà décédé en 1307, a dû être actif vers le milieu du XIIIème siècle."

Fred Menkès n'a pas retrouvé trace de l'autorisation donnée, selon Gérin-Ricard, en 1143 par l'Archevêque d'Aix concernant la synagogue; Fred Menkès estime que l'existence de la synagogue est attestée par l'existence de 3 testaments; il ajoute dans l'une de ses notes:

"Selon F. Chauvin, op cit TRETS ET SA REGION, Vaison, (1958), P. 67, et A. Lunel, L'ANCIENNE SYNAGOGUE DE TRETS, revue L'ARCHE, N°120, 3 février 1967, il s'agirait d'une assez vaste bâtisse aujourd'hui fort délabrée, située sur le côté nord de la rue Paul Bert, mais cette identification, d'ailleurs fort plausible, semble reposer sur une tradition orale et n'est corroborée à notre connaissance par aucun texte."

Danièle Iancu, qui, pour son mémoire de maîtrise, a lu les travaux de Fred Menkès, a approfondi la question dans son ouvrage sur *LES JUIFS DE PROVENCE*; elle a retrouvé l'acte de vente de la synagogue dans le registre d'un notaire aixois de décembre 1493:

"On y apprend qu'elle fut vendue devant le notaire Vincent Garcin de Trets par deux médecins juifs de Trets: feu (Ysac) Isrehel Bellant, chirurgien, et Massip Atar alors que ce dernier était en vie... à Jean Jurani, laboureur à Trets, pour la somme modique de 24 florins (cf. en comparaison les prix des maisons aixoises qui se vendent au prix moyen de 200 florins -montants extrêmes: 140 à 450 florins.)

Cette synagogue devait un cens de 6 gros au seigneur de la ville à acquitter à chaque fête de la Nativité et une redevance d'une livre de poivre destinée à l'archevêque Philippe Herbert."

Danièle Iancu précise que le document sur lequel elle s'appuie confirme la substance d'une charte du XIIIème siècle, citée dans un ouvrage du XVIIème siècle, et qui n'a pu étre retrouvée. Danièle Iancu a surtout retrouvé le texte qui permet de situer la synagogue avec ses confronts; elle était bien située dans la juiverie; elle était confrontée par une maison appartenant au médecin juif Astrug Abraham, dans laquelle habitait le prêtre Francis Vigorosi; son autre confront était la maison de Jean Odoard.

Fred Menkès étudie les structures de la famille juive à Trets et montre que, par le jeu des mariages, les Juifs de Trets sont en rapport avec Jouques, Salon, Apt, Marseille, la Sardaigne; il ajoute:

"Si l'on tient compte de la présence à Trets, dans les années 1325 à 1339, de quatre Juifs d'Hyères, et de la présence hors de Trets, dès le début du siècle, de Juifs qui en sont originaires, par exemple à Manosque et à Aix, nous pouvons conclure à une certaine mobilité de cette population."

Dès 1308, il y a un important mouvement d'immigration; il s'agit de réfugiés qui viennent de France à la suite de l'expulsion de 1306. De même, la communauté de Trets semble avoir peu souffert de la peste de 1348; Fred Menkès ne note que 2 ou 3 décès; il souligne qu'il n'y a eu ni pogrom, ni persécution; au contraire, Trets a dû étre un refuge.

Fred Menkès note que la structure de la famille juive s'offre mal à l'observation; il a pu cependant faire quelques observations; il relève d'abord une forte nuptialité; ensuite peu de couples n'ont pas d'enfants; enfin, liens familiaux et relations d'affaires se mêlent et permettent de tracer des courants migratoires, semble-t-il, vers Aubagne, Saint-Maximin et Marseille; cette mobilité semble affecter les Chrétiens aussi bien que les Juifs.

Les conditions d'habitation ont aussi leur importance: la carreria judaica, appelée aussi carreira juzicaria, ou plus simplement judea, est signalée à partir de 1326; c'est l'actuelle Rue Paul Bert, située au coeur de la ville; Danièle Iancu résume fort bien, dans son mémoire de maîtrise, le travail de Fred Menkès:

"Elle contenait dans un espace allant jusqu'à la Place du Marché (Platea Fori sur notre planche) un ilot compact de maisons. Là logeaient les Juifs, locataires en fait, car toutes ces demeures appartenaient à des nobles (Rostan de Rousset, chevalier, Isnard Burgandion, Raymond de Saint-Marcel, Jacques Alami, damoiseaux) ou à d'autres notables de la ville....

Les immigrants juifs venaient eux aussi s'installer dans cet îlot. Anciens et nouveaux venus avaient sans doute des disponibilités insuffisantes pour acquérir des demeures au prix coûtant."

La situation évolue à partir de 1330; en 1337, Bondia Cohen prend 3 immeubles en emphytéose. Fred Menkès ajoute:

"Lorsqu'une maison juive est signalée dans ce quartier après 1350, il est bien rare qu'au moins un de ses confronts n'appartienne pas à un autre Juif."

Il ne s'agit pas d'un ghetto; des Chrétiens résident dans le même quartier et le niveau social de ce voisinage ne change pas, on y voit des notaires et des savetiers, ces derniers

représentent à Trets la couche la plus nombreuse, la plus riche et la plus considérée de l'artisanat. De la même façon, les Juifs ne sont pas tous regroupés dans ce quartier et possèdent des biens ailleurs, surtout au sud de la ville, près de l'enceinte, derrière l'église paroissiale.

La principale activité économique des Juifs de Trets est le prêt; peu à peu, ils acquièrent le monopole du prêt de consommation; ils ne semblent pourtant pas avoir retiré du crédit des capitaux qui permettraient un placement rémunérateur; ils exercent parfois la médecine; il y a toujours un médecin juif à Trets, parfois deux; Fred Menkès ne peut savoir ce que le métier rapporte comme revenu et note qu'en 1392 les deux chirurgiens juifs de Trets figurent parmi "les feux insuffisants"; dans la seconde moitié du XIVème siècle, il y a aussi à Trets un tailleur et un charpentier juifs; à cette époque-là, les Juifs s'intéressent aussi à la terre; jusqu'en 1360, les Juifs acquièrent surtout des vignes; après cette date, on voit apparaître les mentions de terres d'assez grandes dimensions; Fred Menkès estime pourtant qu'il ne faut pas voir là l'indice d'une prospérité accrue de la population juive; dans une certaine mesure, cette accession à la propriété fait peut-étre suite au non-remboursement d'un prêt garanti par une hypothèque.

### Fred Menkès conclut:

"La fonction économique des Juifs ne se situe donc ni dans la sphère de la production ni dans celle de l'accumulation; ils sont les régulateurs économiques de cette partie de la société rurale qui reste en dehors des courants d'échange, et c'est de cette fraction seulement qu'ils sont parvenus à constituer l'élite."

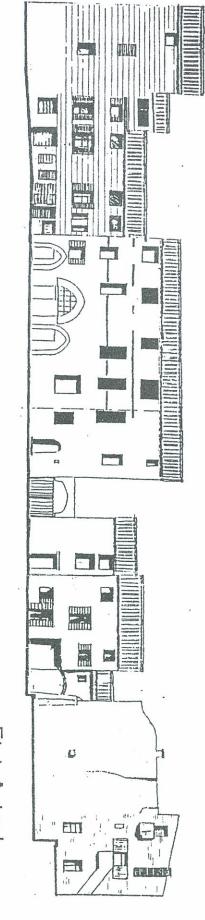
Fred Menkès note que l'histoire de la communauté juive de Trets a quelque chose d'atypique:

"Enclave seigneuriale solide, c'est aussi une zone sous-encadrée au point de vue religieux, la juridiction spirituelle en ayant longtemps été disputée entre l'Archevêque d'Aix et l'Abbaye de Marseille et, pour cette raison peut-être, aucun couvent d'ordres mendiants ne s'y est implanté; or, on sait le rôle des Franciscains dans le développement de l'antisémitisme populaire."

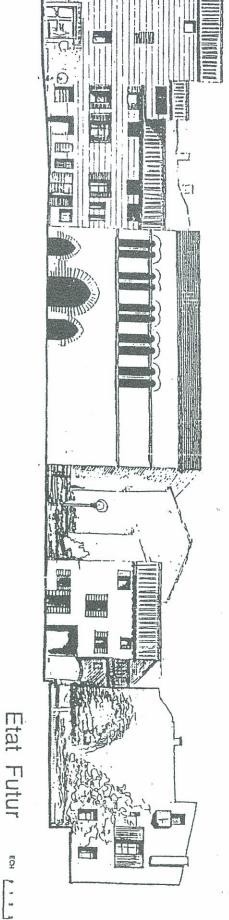
C'est sur la demande des Franciscains que s'est fait en 1341 le recensement des Juifs aixois, afin de les rassembler dans un ghetto; il semble qu'il n'y ait rien de tel à Trets. On a pu noter que la vente de la synagogue intervient 12 ans après le rattachement de la Provence au Royaume de France et un an après l'exode espagnol; Danièle Iancu souligne "la formidable incidence" et "les effets pernicieux" du "bannissement ibérique" sur les

Main Adjoint de Trets, chiléqué à la Culture (26 avril 2000)

RUE PAUL BERT



Etat Actuel



15

mentalités provençales. Cela explique peut-être que ce soit la tradition orale qui ait d'abord permis de situer la synagogue; le témoignage d'Armand Lunel, dont on connaît la culture dans ce domaine, est important; les actes notariés trouvés par Madame Iancu, qui conduit ses recherches avec sérieux et minutie, vont bien dans le sens de la tradition orale.

### Roger KLOTZ

#### **ANNEXES**

Lettre de Regis BERTRAND, Professeur d'histoire moderne à l'Université de Provence:

"Le probléme des maisons anciennes réputées avoir été des synagogues est très intéressant mais mal résolu. Il y en a également une à Draguignan, une autre avait naguère été signalée à Reillane. Le point commun des deux premières est d'être des maisons conservant d'importants éléments d'origine médiévale (fenêtre cintrée). Il me paraît très difficile de faire une recherche ciblée sur une maison qui puisse remonter jusqu'au Moyen-Age à cause de l'imprécision croissante des actes lorsqu'on remonte à travers le temps (successions avec plusieurs maisons par exemple). Il faudrait du moins prendre en compte la rue entière ou l'îlot...

Mon hypothèse serait plutôt que ces maisons installées dans des "rue juive" ou "rue juiverie" auraient été considérées comme le lieu de culte de la communauté parce que leur aspect est ancien et surtout parce qu'elles présentent quelques analogies extérieures par leurs ouvertures cintrées avec la synagogue de Carpentras ou celle construite à Aix au XIXème siècle (actuel temple protestant de la rue Villars). Mais le premier problème serait de cerner exactement la plus ancienne mention écrite ou imprimée de la maison de Trets. Elle figure dans le *GUIDE BLEU* et le *GUIDE DE LA FRANCE RELIGIEUSE*."